

République Française
Département des Ardennes
Canton de Vouziers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de La Commune de BAIRON ET SES ENVIRONS

Séance du Lundi 12 avril 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, Et le Lundi 12 avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de Le Chesne (salle des aînés /mesure Covid), Commune déléguée de Bairon et Ses Environs, sous la Présidence de M. SINGLIT Benoît.

Présents : M. SINGLIT Benoît, M. QUEVAL Guillaume, Me SEMBENI Peggy, M. POUCKET Eric, M HUBSCH Benoît, Me BOISSEL Véronique, Me GRASSET Virginie, M. DORIDO Elie, M. SANTERRE Olivier, Me JACOTTIN Sylvia, Me LESOILLE Alice, M GROUD David, M. MARTIN Anthony, M. ROUEDE Maxime.

Absents excusés : Me HUSSON POISSON Fanny, Me POISSON Évelyne, Me GERMAIN Marie-Reine, M. DEGLAIRE Jean-Marie

Pouvoirs :	Me HUSSON POISSON Fanny	donne pouvoir à :	M. HUBSCH Benoît
	Me POISSON Evelyne	donne pouvoir à :	Me SEMBENI Peggy
	Me GERMAIN Marie-Reine	donne pouvoir à :	M. GROUD David
	M. DEGLAIRE Jean-Marie	donne pouvoir à :	M. SINGLIT Benoît
	Me CARPENTIER Mélanie.	donne pouvoir à :	M .GROUD David

Secrétaire de séance : M. MARTIN Anthony

Date de la convocation : 06.04.2021

Date d'affichage de la convocation : 06.04.2021

Nombre de Conseillers afférents au conseil municipal :	19	Pour :	6
Nombre de Conseillers en exercice :	19	Contre :	0
Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération :	19	Abstentions :	13

N° 13-2021-III : tarifs et règlement du camping de Bairon 2021

En application de la DSP, le maire soumet à l'assemblée les tarifs et règlement 2021 du camping, présentés par le gérant de la Sarl Résidence le Lac de Bairon, joints en annexes.

Le Maire expose :

- les tarifs journaliers emplacements camping (prix par nuit),
- les tarifs de location de parcelles à l'année,
- les tarifs des hébergements insolites en Kotas.
- les tarifs d'accès à la piscine.

Il présente le règlement intérieur 2021 du camping, dont il rappelle les points principaux : conditions d'admissions, formalités de police, installation, bureau d'accueil, redevances, animaux, visiteurs circulation et stationnement, sécurité, restauration, jeux, garage mort etc....

Après débats et réflexions, l'assemblée, accepte ces tarifs et règlement 2021 joints en annexe,

A 6 voix : pour, 0 voix : contre, 13 voix : abstentions.

Délibération certifiée exécutoire le : 21.04.2021
compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture
et de sa publication le : 21.04.2021



Benoît SINGLIT
2021.04.21 11:31:09 +0200
Ref:20210421_105005_1-1-O
Signature numérique
le Maire